



SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public Force Ouvrière**

**Sortir les enfants de 2-3 ans de l'école représente la première phase
d'une remise en cause de l'existence même
de l'école maternelle publique, gratuite et laïque.
Abandon de l' « expérimentation » des jardins d'éveil !**

Les jardins d'éveil seront « intégrés dans les écoles lorsque cela est possible »

Le 4 avril, Mme Morano secrétaire d'Etat à la famille a annoncé : « Dès la rentrée, nous allons expérimenter un autre mode de garde qui viendra compléter la palette déjà proposée, les jardins d'éveil pour les 2-3 ans.(...) L'idée est de mutualiser les moyens et d'optimiser les structures et donc oui, ils seront intégrés dans les écoles lorsque cela est possible. » Cette structure, en rassemblant des classes et des jardins d'éveil payants, réunirait des personnels aux statuts différents (professeurs des écoles, éducateurs jeunes enfants, personnels municipaux, contrats précaires...) et dépendrait donc de plusieurs

tutelles. Ce « nouveau service public » comme l'a présenté le gouvernement ne serait plus l'Education nationale, mais un système dénationalisé, régionalisé constitué d'établissements et de structures autonomes comme le préconise la proposition de loi sur les EPEP (Etablissements Publics d'enseignement primaire).

A St Etienne dans la Loire, parents et enseignants soutenus par le SNUDI-FO s'opposent à la fermeture d'une maternelle que le maire et l'IA veulent remplacer par un jardin communal d'enfants. Ce n'est qu'un exemple...

Une « expérimentation » pour réduire les coûts et privatiser

Les pouvoirs publics, depuis des mois, ne cessent d'insister sur le coût annuel d'un élève de maternelle : 4660 euros en 2006, coût financé à 50% par l'Education nationale soit 2 330 euros par an et par élève dont plus de 99 % représentent des dépenses de personnels enseignants.

Pour Mme Morano et M Darcos, c'est insupportable, l'Etat doit donc se désengager. C'est pourquoi Mme Morano précise « Le

financement de 8000 places est prévu dans la nouvelle convention que nous signerons avec la CNAF. Il sera croisé, CAF, collectivités locales, parents en fonction de leurs revenus comme pour une place de crèche, mais aussi les entreprises qui, dans le cadre de leur politique familiale, pourront financer les places de jardins d'éveil tout comme elles financent des places de berceaux ».

Une « expérimentation » pour supprimer des milliers de postes comme l'impose la RGPP

En dix ans, depuis 1998 et dans un contexte de forte augmentation démographique, 3 559 classes maternelles ont été supprimées et 1880 écoles maternelles publiques ont fermé au nom « des objectifs de régulation budgétaire ».

Et concernant la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, depuis 2000, selon le ministère, le taux de scolarisation est passé

de 35,4 % en 2000 à 21,3 % à la rentrée 2008, en huit ans c'est 113 000 enfants qui n'ont pu être scolarisés avant l'âge de 3 ans. Qui peut croire qu'avec la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), l'objectif « de la diminution, voire de la suppression » de la scolarisation ne concernera pas aussi à terme les enfants de 3, 4 et 5 ans ?

Une « expérimentation » qui remet en cause le statut d'enseignant fonctionnaire d'Etat

Il y a quelques mois, un rapport parlementaire, celui des sénateurs Papon et Martin préconisait une coordination locale des instances et personnels concernés (enseignants, éducateurs de jeunes enfants, ATSEM, auxiliaires de puériculture...) sous la forme de groupes « petite enfance » à l'échelle d'une commune ou d'un quartier. Pour eux, « *Les professeurs des écoles pourraient jouer un rôle au sein de ces jardins d'éveil en apportant leurs connaissances*

pédagogiques et éducatives à l'équipe du jardin d'éveil par un travail de rencontres, d'échanges ou de formation, selon des modalités qui devront faire l'objet d'une concertation ».

Les enseignants de l'école maternelle deviendraient ainsi les personnels référents de ces nouvelles structures et seraient donc placés sous la tutelle des collectivités territoriales et des différents partenaires.

En conclusion...une « expérimentation » pour remettre en cause l'école maternelle publique, gratuite et laïque au profit de structures d'accueil payantes sous la responsabilité des collectivités locales

Dans le « document d'orientation » rendu public le 14 novembre 2007 à la suite du protocole de discussion que le SNUDI-FO avait refusé de signer, le ministre présentait les premières propositions. Concernant la maternelle, on pouvait lire : « *Les missions de l'école maternelle seront redéfinies en fonction des âges d'accueil. (...) Il n'est pas envisageable qu'elle soit réduite à une fonction de garde pour de très jeunes enfants*

qui ne retirent aucun bénéfice mesurable d'une scolarisation trop précoce ». **Le SNUDI-FO appelle à l'action commune parents/enseignants/syndicats pour l'abandon de l'expérimentation des jardins d'éveil, pour le maintien et la création des postes pour garantir des classes maternelles à 25 élèves maximum et 15 en PS avec les locaux et les ATSEM nécessaires.**

Abandon de l'expérimentation des jardins d'éveil et des dispositifs de décentralisation et de transfert de compétences contre l'école maternelle !

L'école maternelle doit rester une école à part entière publique, gratuite et laïque !